

Bureau Fédéral

Réunion du vendredi 7 juin 2024

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT
Mmes Agnès FAUCHARD, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER (en visioconférence)
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON (en visioconférence) et Alain SALMON

Invités : MM. Patrick COLLETTE, Bernard DANNEL et Luc VALETTE (en visioconférence)

Excusés : Mmes Carole FORCE et Frédérique PRUD'HOMME
M. Yannick OLIVIER

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD, Asta DUBOIS, Océane LAUNAY et Amélie MOINE
MM. Raymond BAURIAUD, Max BRESOLIN, Jacques COMMERES, Alain CONTENTSOUX, Pierre-Olivier CROIZAT, Sébastien DIOT, Jérôme PRIGENT et Matthieu SOUCHOIS

N°	ANNEXES
01	2024-06-07 BF AGE FFBB
02	2024-06-07 BF 0-COPIL AFA – LANCEUR D'ALERTE V3
03	2024-06-07 BF POINT RH
04	2024-06-07 BF DELEGATION HAUT NIVEAU
05	2024-06-07 BF PÔLE CLUBS ET TERRITOIRES
06	2024-06-07 BF PRESTATAIRE DE VOTE
07	2024-06-07 BF DELEGATION 3X3
08	2024-06-07 BF DELEGATION PRATIQUES FEDERALES
09	2024-06-07 BF DAJI
10	2024-06-07 BF DELEGATION FORMATION ET EMPLOI
11	2024-06-07 BF SECRETARIAT GENERAL

Ouverture

Jean-Pierre SIUTAT ouvre la séance par une minute de silence en la mémoire de Christian MANSION, ancien directeur administratif de la FFBB.

1. Présidence

1.1. Points d'actualités

Jean-Pierre SIUTAT fait un point sur l'actualité de plus en plus dense dont l'assemblée générale du CNOSF. Il félicite la Direction Technique Nationale pour la qualification des 4 équipes de France aux Jeux Olympiques.

1.2. Paris 2024

1.2.1. Billetterie

Max BRESOLIN fait un point à date sur la billetterie, en précisant les 3 grands blocs :

- La billetterie populaire qui se termine ce 7 juin et qui a permis d'inviter les bénévoles de la Fédération à participer à un tirage au sort pour gagner des billets pour des matchs hors équipes de France. 90 000 bénévoles ont été visés par l'action, 6 000 ont candidaté et 2 200 ont été tirés au sort. Au total, près de 4 500 billets ont été attribués à ce jour pour les matchs à Lille, Paris et pour le Handibasket.
- La billetterie acquise par la FFBB (environ 5 000 billets pour l'ensemble des acteurs de la fédération). Les difficultés pour l'attribution de ces billets, surtout pour les matchs à Lille, ont conduit à autoriser les clubs à acquérir des places supplémentaires au prix de 80 euros via les comités et les ligues. Il reste environ 1 500 billets à acquérir par les ligues, comités et clubs.
- Pour les autres formats de billetterie, il y a une tension pour les billets pour les matchs de 3x3 car la Fédération n'a pas obtenu de places supplémentaires à ce jour malgré la qualification des deux équipes de France 3x3. Par conséquent, seuls les membres du Comité Directeur pourront en bénéficier.

1.2.2. Club France

Jean-Pierre SIUTAT présente brièvement le Club France où auront lieu les événements hors compétitions.

1.2.3. Porte-drapeau

La fédération a retenu la candidature de Laëtitia GUAPO comme porte-drapeau des Jeux.

1.3. Assemblée Générale électorale (14 décembre 2024)

1.3.1. Les statuts FFBB (**Annexe 1**)

Suite au courrier du ministère des sports reçu le 13 mai 2024 sur le statut de membre de droit du président de la LNB, Amélie MOINE présente les différentes hypothèses envisageables pour se conformer à leur demande de modifier les statuts lors d'une prochaine Assemblée Générale ExtraOrdinaire.

Elle propose de prévoir que le Président de la LNB ne soit plus membre de droit mais élu à la majorité relative par l'Assemblée Générale Elective Fédérale.

Validation du Bureau Fédéral qui propose au Comité Directeur d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 19 octobre 2024.

1.3.2. Les élections (calendrier, code électoral, etc.)

Amélie MOINE rappelle les premiers principes validés pour l'établissement du nouveau code électoral et précise que Stéphanie PIOGER demandera de derniers arbitrages lors de sa présentation (voir annexe 1).

Thierry BALESTRIERE présente les dates clés des élections (voir annexe 1).

Il propose d'avancer d'une semaine le 1^{er} tour et le 2^{ème} tour de l'élection du représentant des arbitres et du représentant des entraîneurs prévus initialement les 23 et 30 novembre.

Validation du Bureau Fédéral.

A la question suivante : le club qui n'est pas en règle financièrement, a-t-il le droit de voter ?

Thierry BALESTRIERE répond :

- Le club qui n'est pas en règle avec la FFBB ne pourra pas voter, sauf régularisation de sa situation au 14 décembre 2024 ;
- Il est prévu de questionner les clubs via les ligues et comités sur leur situation financière au 30 juin.

1.3.3. L'information aux clubs, comités et ligues (calendrier, etc.)

Thierry BALESTRIERE informe sur le calendrier des communications prévues pour les athlètes de Haut-Niveau, les arbitres et entraîneurs, les licenciés individuels, les clubs, comités et ligues, dans le cadre des élections (voir annexe 1).

1.4. Suite donnée au courrier de la Ministre du 18 avril 2024 et concernant l'accueil dans les clubs saison 2024-2025

Alain CONTENSOUX informe que plusieurs réunions de travail ont été organisées sur le sujet, et qu'un document de synthèse sera rendu la semaine prochaine au ministère des sports avec les propositions sur les sujets suivants : le besoin de diplômés nouveaux en lien avec France Compétences, l'utilisation des équipements disponibles en lien avec les collectivités et établissements scolaires, la capacité d'accueil dans les clubs et la diversité des pratiques et des publics.

1.5. Plan d'actions AFA (Agence Française Anti-corruption)

Luc VALETTE fait un point de situation sur le dispositif de recueil des signalements (voir annexe 2).

Il propose un processus répondant aux recommandations de l'AFA pour le lancement d'alerte : consultation d'acteurs externes pour la réalisation de la plateforme de recueil de signalements selon un calendrier prévisionnel et modalités de la gestion interne des alertes (voir annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral.

Jean-Pierre SIUTAT met en avant le retard pris sur ce dossier et souhaite que cette plateforme soit fonctionnelle le plus rapidement possible.

1.6. Alliance Francophone de basketball

Jean-Pierre SIUTAT soumet une idée d'alliance avec certains pays francophones comme le Canada, le Liban, la Tunisie et certains pays d'Afrique, qui aura pour objectif de regrouper toutes les fédérations francophones.

Validation du principe par le Bureau Fédéral.

1.7. Situation compétitions et assemblées générales dans les territoires ultra-marins

Pierre DEPETRIS informe que tous les territoires ultra-marins ont prévu à ce jour leur Assemblée Générale sauf la Réunion, qui demande une dérogation pour l'organiser en août.

Le Bureau Fédéral accorde une dérogation à la ligue de la Réunion pour faire son Assemblée Générale Élective au plus tard le 30 juillet.

2^{ème} situation évoquée : la Zone GUYMARGUA et les Ligues qui ne tiennent pas leur engagement, notamment sur le tournoi U13 qui n'a pas été réalisé. Alain CONTENSOUX précise que le travail de détection n'est pas fait chez les filles et il y a de moins en moins de joueurs potentiels issus de cette Zone.

Jean-Pierre SIUTAT propose :

- Que Patrice ALEXIS ne soit plus le responsable de la zone GUYMARGUA
- Des sanctions financières (montant à décider ultérieurement) pour les ligues qui n'ont pas tenu leur engagement

Validation du Bureau Fédéral.

Performance

2. Performance

2.1. Équipes de France

Alain CONTENSOUX et Jacques COMMERES présentent les nouveaux maillots réalisés par Jordan pour les sélections nationales.

Alain CONTENSOUX continue en rappelant que nous sommes à 49 jours de l'ouverture officielle de Paris 2024. Le 1^{er} Media Day de tous les collectifs olympiques à l'Insep s'est très bien passé pour ce début de campagne de l'équipe de France féminine et a été très bien organisé.

Il revient sur la qualification à Debrecen de l'équipe de France 3x3 masculine qui n'était pas acquise, car il y a eu beaucoup de chutes sur ce TQO (Tournoi de Qualification Olympique) et que ce n'était facile pour aucune équipe.

Il a également une pensée pour Jodie CORNELIE et Alex VIALARET, tous deux blessés et sortis de la sélection olympique.

Les filles du 3x3 sont en stage à Ajaccio. Il remercie Amélie MOINE et Claire SAMONATTI pour leur module de formation sur la lutte contre le dopage, obligatoire pour les staffs, les joueurs et joueuses sélectionnés.

Un autre module de formation obligatoire est prévu mi-juin pour tous les accrédités, sur la probité, l'intégrité, la lutte contre les paris en ligne, et information sur les articles 40 et 50 de la charte olympique.

Il salue la victoire chez les filles, la finale chez les garçons au Master de Marseille.

Il rappelle également que les garçons sont en préparation à Dinan pour le Life Quest, et précise que la phase pour la qualification de Los Angeles 2028 est lancée.

Jacques COMMERES prend la parole et fait un point sur le 5x5 :

Une réunion sur la sécurité s'est tenue à Lille le 15 mai, avec l'évaluation de l'hôtel de Marcq en Baroeul qui devait héberger l'équipe de France A masculine. Finalement, l'hôtel ne répond plus aux conditions de sécurité requises. Le 16 mai, il a été acté que l'équipe de France A masculine serait logée au CREPS de Wattignies.

A la même date s'est tenue une conférence de presse pour annoncer les sélections des équipes de France Masculine et Féminine. Conférence de presse et Content Day prévus le 7 juin pour l'équipe féminine et le 27 juin pour les garçons.

En ce qui concerne les équipes de France jeunes, elles sont actuellement en préparation des premières compétitions estivales. Les U17 Masculins ont remporté les 2 premiers matchs amicaux contre la Turquie, tandis que les U15 M et les U15 F débutent leur préparation le 9 juin. Les U20 Féminines sont en stage à Vichy et les U17 F sont actuellement à Voiron.

L'équipe Junior du Pôle France a perdu la finale de l'Euroleague contre le Real Madrid à Berlin le 26 mai malgré un très bon parcours. Jacques COMMERES termine en précisant que la stratégie de recrutement d'un club comme le Real Madrid repose sur un recrutement très international.

2.2. LNB

Jean-Pierre SIUTAT informe qu'une réunion avec la LNB sur le protocole financier et l'arbitrage aurait dû se tenir mercredi dernier mais n'a pas eu lieu. Nous sommes toujours en attente des réponses de la LNB.

L'annexe protocole financier de la convention de subdélégation FFBB/LNB, validée, a été envoyée au Ministère des Sports.

Alain SALMON informe le Bureau fédéral des sujets débattus au Comité Directeur de la LNB le mercredi :

- Le renouvellement du contrat Betclac Elite avec plus de 18% par an pendant 5 ans ;
- Un débat sur les charges des coupes d'Europe a eu lieu, ainsi que la mise en place du calendrier, avec un long échange sur le timing des finales de 18h30 qui ne convenait pas. Une volonté de revoir le calendrier de la Betclac Elite dans sa globalité pour plus de lisibilité ;
- Un point financier sur les événements de la LNB qui sont depuis longtemps déficitaires. L'ensemble des produits et des charges des All Star Games et Leader's Cup ont été détaillés, ce qui a permis de constater un léger déficit pour les All Star Games et un bénéfice sur l'autre ;
- Monaco n'a pas encore intégralement payer la Luxury Tax à la LNB ;
- Les clubs de Betclac Elite et PROB ont l'obligation de s'inscrire dans la démarche de l'obtention des labels ;
- 411 paris sportifs sont en cours d'étude par la LNB ; 30 dossiers ont été ouverts dont 12 font l'objet d'ouverture de dossiers disciplinaires et 18 un rappel à l'ordre.

Jean-Pierre SIUTAT, Amélie MOINE et Paul MERLIOT interviennent sur le dossier d'un arbitre qui avait envoyé un courrier, par le biais d'un avocat, pour demander des explications sur le retrait de désignations dont il aurait fait l'objet. Une réponse lui a été apportée.

3. Direction Générale / Direction Technique

3.1. Point général

Alain CONTENSOUX informe que Lamine KEBE, entraîneur très apprécié, quittera le Pôle France cet été pour rejoindre le club d'Orléans. Le recrutement de son remplaçant est en cours. Il continue

sur le transfert envisagé du Pôle de Mont-de-Marsan vers Dax dans le cadre du PPF (Plan de Performance Fédéral), en accord avec le Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Il a évoqué certains sujets sur le 3x3 avec Alex SANCHEZ (FIBA) lors d'une réunion de travail à Marseille, notamment sur le circuit professionnel français fait cet hiver qui est considéré par la FIBA comme le meilleur organisé en Europe. Il a été question aussi de certaines demandes sur Event Maker et le Ranking qui sont restées sans réponse jusqu'à cette réunion, et également d'une règle que la FIBA a modifiée cette année et qui pose des problèmes par rapport à la préparation d'une équipe de France aux Jeux Olympiques de 2028, dont le roster est limité à 6 joueuses cette année, problématique prise en compte par la FIBA.

Deux réunions sont prévues le 3 juillet à Genève et le 6 juillet à Fribourg.

Alain CONTENSOUX évoque un dernier sujet sur les difficultés que la FFBB rencontre avec les centres de formation dans la transmission des informations et documents imposés dans le cahier des charges. Il propose que des pénalités financières soient appliquées comme suit :

- 500 euros pour dossier incomplet aux dates suivantes : 15 septembre, 15 octobre et 31 mars
- 1000 euros pour absence de régularisation à J+7 à chaque date
- 1500 euros pour absence de régularisation à J+15 à chaque date
- 3000 euros pour absence de régularisation à J+30 à chaque date

Toutes les pénalités sont cumulatives.

Propositions validées par le Bureau Fédéral.

3.2. Point RH

Océane LAUNAY présente les départs et les arrivées à la FFBB et les mouvements des cadres d'Etat (**Annexe 3**).

4. Délégation Haut Niveau

4.1. LFB / LF2 (**Annexe 4**)

4.1.1. Labellisation 2023-24 des centres d'entraînement LF2

Jean-Pierre SIUTAT soumet la liste pour la labellisation 2023-2024 de 7 centres d'entraînements de clubs de LF2.

Validation du Bureau Fédéral.

4.1.2. Nombre de joueuses sur feuille de marque LF2

Jean-Pierre SIUTAT présente les propositions de modification du nombre minimum de joueuses JFL (Joueuse Formée Localement) de moins de 23 ans en fonction du nombre de joueuses inscrites sur la feuille de match.

Validation du Bureau Fédéral.

4.1.3. Récompenses des officiels sur finales LFB

Alain SALMON et Paul MERLIOT reviennent sur la remise de médailles aux arbitres lors des finales LFB, qui d'habitude sont remises lors du stage arbitres en début de saison.

Jean-Pierre SIUTAT propose que la remise des médailles aux officiels se fasse selon un protocole précis, et demande à la commission de faire des propositions.

4.1.4. Engagement des équipes LFB dans les Coupes d'Europe

Alain SALMON soumet les équipes de Ligue Féminine à engager, selon un ordre préférentiel en Euroligue (équipe championne d'Europe puis équipe vainqueur de la Coupe de France puis, si nécessaire, les équipes selon l'ordre du classement de la phase 1) et en Eurocoupe (équipes déterminées selon l'ordre du classement de la phase 1) pour la saison 2024-2025.

Validation du Bureau Fédéral

Développement

5. Délégation Clubs & Territoires

5.1. Point général

Pierre DEPETRIS informe des difficultés à trouver un successeur au président sortant du comité de l'Orne.

Dans le cadre du PSF (Projet Sportif Fédéral), Pierre DEPETRIS a participé à une visioconférence avec l'ANS (Agence Nationale du Sport), dont les discussions ont porté sur les enveloppes et la gestion des dossiers, notamment sur le malus et le bonus. Concernant le malus, il y aura une étude de l'ANS sur les indicateurs sur lesquels nous avons été pénalisés sur le secteur féminin et la non prise en compte lorsque l'on coche la case « mixités ».

Stéphanie PIOGER a fait une visioconférence avec le comité de l'Ariège qui a des soucis de tarifs sur les indemnités des arbitres.

5.2. Points à débats – Décisions (**Annexe 5**)

5.2.1. Commission Clubs (voir annexe 5)

5.2.1.1. Renouvellement d'affiliations

Gérard NIVELON présente les demandes de renouvellement d'affiliations des clubs :

- Dossiers Lol'ldays et K Mbomaye Sport

Validation du Bureau Fédéral pour autoriser le renouvellement dématérialisé.

- Cas de l'ABC Clermont-Ferrand Mahorais

La Commission Fédérale Clubs propose de bloquer le renouvellement dématérialisé compte tenu des problèmes de fonctionnement constatés (dettes vis-à-vis du Comité du Puy-de-Dôme et de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, dossiers disciplinaires en cours et problèmes de structuration).

Refus du Bureau Fédéral sur cette demande de renouvellement d'affiliation.

- Cas de Fontenay Basket 94

Ce club dispose d'un seul licencié sur la saison 2023-2024 alors qu'il s'est vu délivrer 16 Pass'Sports.

Refus du Bureau Fédéral sur cette demande de renouvellement d'affiliation.

5.2.1.2. Affiliations

Il présente ensuite les demandes d'affiliations d'Hardtkids Basket, Maure Basketball et LAB Annecy Basketball (LAB City).

Validation du Bureau Fédéral.

5.2.1.3. Dossiers CTC (Coopérations Territoriales de Clubs)

5.2.1.3.1. 6.2.2.3.1 Fin de CTC

Gérald NIVELON présente les propositions de fin de CTC.

Validation du Bureau Fédéral.

5.2.1.3.2. Créations de CTC (dossiers non dérogatoires)

Il présente les demandes de création de CTC (dossiers non dérogatoires).

Validation du Bureau Fédéral

5.2.1.3.2.1. CTC Chalons Agglo Basket Féminin

Gérald NIVELON présente le projet de Chalons Agglo Basket Féminin qui souhaite collaborer avec Chalons Sarry.

Le bureau Fédéral valide la création de la CTC pour un an.

5.2.1.3.2.2. CTC Chalons Sarry Basket

Le bureau Fédéral valide la création de la CTC pour un an.

5.2.1.3.3. Créations de CTC (dossiers dérogatoires)

Gérald NIVELON présente des demandes de créations de CTC (dossiers dérogatoires).

Validation du Bureau Fédéral.

5.2.1.3.3.1. CTC Terres de Vaucluse Basket

Les clubs de Carpentras et de Sorgues font une dissolution de leur Union pour créer une CTC. Proposition d'un projet sur un an.

Le Bureau Fédéral valide la création de la CTC pour un an.

5.2.1.3.3.2. CTC Pommeret Yffiniac

La Commission Fédérale Clubs a émis un avis réservé car le projet de développement est évalué comme sportif au vu du box score. Il est proposé de réduire la durée, initialement demandée par la CTC pour deux ans, à un an.

Le Bureau Fédéral valide la création de la CTC pour un an.

5.2.1.3.3.3. CTC L2C81

Gérald NIVELON présente le dossier de demande de création de la CTC L2C81.

Refus du Bureau Fédéral.

5.2.1.3.4. Renouvellements de CTC (dossiers non dérogatoires)

Il présente des demandes de renouvellements de CTC (dossiers non dérogatoires).

Validation du Bureau Fédéral.

5.2.1.3.4.1. CTC Mont Valérien

Le Bureau Fédéral valide le renouvellement de la CTC pour 4 ans.

5.2.1.3.5. Renouvellements de CTC (dossiers dérogatoires)

Gérald NIVELON présente des demandes de renouvellements de CTC (dossiers dérogatoires).

Validation du Bureau Fédéral.

5.2.1.3.5.1. CTC Basket Haute Gironde

La Commission Fédérale Clubs a émis un avis réservé car il n'a été transmis qu'un projet de développement sportif et une liste de droits sportifs. Le bilan demandé des activités n'a pas été transmis.

Le Bureau Fédéral valide le renouvellement de la CTC pour un an.

5.2.1.3.6. Modifications de CTC (dossiers non dérogatoires)

Gérald NIVELON présente des demandes de modifications de CTC (dossiers non dérogatoires).

Validation du Bureau Fédéral.

5.2.1.3.6.1. CTC CAP BASKET 69

La CTC dispose d'une association de gestion financière de sa CTC.

Le Bureau Fédéral valide le renouvellement de la CTC pour 2 ans.

5.2.1.3.7. Modifications de CTC (dossiers dérogatoires)

Gérald NIVELON présente des demandes de modifications de CTC (dossiers dérogatoires).

Validation du Bureau Fédéral.

5.2.1.3.7.1. CTC DE LA HARDT

La CTC souhaite intégrer un club qui est en cours d'affiliation (Hardtkids Basket).

Le Bureau Fédéral valide le renouvellement de la CTC pour 3 ans.

Gérard NIVELON informe sur les fusions en cours entre clubs et des signataires de CTC, au total 9 fusions en cours.

5.2.2. Commission Société & Mixités (voir annexe 5)

5.2.2.1. Plan de lutte contre l'alcoolisme

Mathieu SOUCHOIS présente le plan de lutte contre l'alcoolisme.

Validation du Bureau Fédéral.

5.2.2.2. Renouvellement convention Colosse aux pieds d'argile

5.2.2.3. Economie Convention France Victime

Mathieu SOUCHOIS présente 3 options pour cette convention.

Le Bureau Fédéral valide l'option 2 : mobilisation des associations du réseau France Victime pour une démarche proactive auprès des victimes.

5.2.2.4. Trophées femmes sur tous les terrains

Mathieu SOUCHOIS fait un point étape sur les 13 dossiers reçus, dont 5 ne sont pas éligibles.

5.2.3. Commission Outre-Mer & Corse (voir annexe 5)

5.2.3.1. Licence JH

La Fédération a été interpellée par quelques clubs de Guyane et de Martinique sur les difficultés financières rencontrées suite au paiement de licences JH par les clubs, qui constitue un frein à la prise de licences.

Le Bureau Fédéral valide l'aide exceptionnelle aux clubs concernés via les subventions PSF 2024. Une étude sera menée sur le fond avec les équipes élues dans les ligues concernées.

5.2.4. PSF-PST (voir annexe 5)

Pierre DEPETRIS remercie les Commissions Fédérales Clubs, Territoires, les bénévoles, Alan COURGEON et Matthieu SOUCHOIS qui ont travaillé sur le dossier PSF. Il est déçu de l'absence de certaines personnes lors des évaluations sur les dossiers des structures.

Pierre DEPETRIS fait un point sur les enveloppes PSF des structures Métropolitaines, Ultra-Marines et les moyens humains (voir annexe 5).

Gérard NIVELON revient sur la phase d'évaluation des clubs métropolitains et énonce les règles d'éligibilité des structures.

Le Bureau Fédéral valide l'inéligibilité des dossiers suivants : PONTOISE ULR BASKET ST JUST ST RAMBERT et JUILLAN BASKET.

Il continue sur l'éligibilité des structures qui ont des dettes.

Le Bureau Fédéral décide une instruction normale de ces structures, mais les rend inéligibles si la dette est toujours d'actualité après le Bureau Fédéral (Christian AUGER n'a pas pris part au vote). Le dossier du BA Noisy-le-Sec est rejeté.

Il continue sur l'éligibilité des structures qui ont moins de 10 licenciés au 31 mars 2024.

Le Bureau Fédéral décide de valider l'éligibilité de BALLISTIK 3X3 BORDEAUX et TEAM DRAGS de Vienne, qui pratiquent le Basket et l'inéligibilité de l'Association Basket Activity et Sports Events Projects Association.

Il continue sur le cas des dossiers similaires des CTC et ceux posant des questions.

Le Bureau Fédéral décide que si le budget prévisionnel est le même et le projet d'actions également, on ne conserve qu'une seule fiche.

Cas de TIGER'S VILLENEUVE-TOLOSANE : inéligible, le club ayant recopié les supports des webinaires sans ajouter d'actions ou de projet.

Validation du Bureau Fédéral.

Cas de l'association POUR LES ENFANTS : inéligible, la structure n'étant pas affiliée à la FFBB.

Validation du Bureau Fédéral.

Il continue sur les nouvelles notations et la dotation des points en fonction des actions.

Validation du Bureau Fédéral

Il continue sur le cas des clubs ayant bénéficié d'un plus grand nombre de Pass'Sport par rapport A leur nombre de licenciés au 31 mars 2024.

Le Bureau Fédéral décide de leur envoyer un courrier d'explication et de sanctionner la prochaine fois si la situation se reproduit.

Pierre DEPETRIS rappelle le principe général des enveloppes pour les ligues régionales.

Il propose la pondération des actions des ligues régionales.

Validation du Bureau Fédéral.

Il présente ensuite l'ajustement apporté aux règles d'évaluation.

Validation du Bureau Fédéral.

Il propose la répartition de l'aide additionnelle au projet de structure.

Validation du Bureau Fédéral.

Il présente les orientations soutenues concernant les grilles des indicateurs.

Validation du Bureau Fédéral.

Pierre DEPETRIS rappelle le principe général des enveloppes pour les comités.

Il propose les pondérations des actions des dispositifs pour les comités.

Validation du Bureau Fédéral.

Il propose la répartition de l'aide additionnelle au projet de structure.

Validation du Bureau Fédéral.

Il présente l'application de malus pour les Comités n'ayant pas rendu leur grille à temps.

Validation du Bureau Fédéral.

Il présente les orientations soutenues sur les indicateurs liés à l'offre 3x3 et des brevets fédéraux.

Validation du Bureau Fédéral.

Pour les clubs d'Outre-Mer, le principe général, les règles d'évaluation, et la pondération des actions sont identiques aux clubs métropolitains.

Cas du club PTC Fighting :

Le Bureau Fédéral décide de rendre inéligible le club PTC FIGHTING compte tenu de son affiliation à l'ASPTT et de l'absence de licenciés.

Pierre DEPETRIS fait un retour sur la phase d'évaluation des ligues d'Outre-Mer.

Validation de la démarche par le Bureau Fédéral.

En ce qui concerne la grille d'indicateurs, 2 ligues n'ont pas rendu les leurs.

Le Bureau Fédéral valide qu'en l'absence de grille indicateur retournée, la proposition d'aide aux deux ligues ne soit pas remontée à l'Agence Nationale du Sport.

Il propose ensuite le principe d'affectation forfaitaire de la répartition des crédits fléchés aux structures déconcentrées d'Outre-Mer.

Validation du Bureau Fédéral.

5.2.5. Commission Collectivités locales & Infra (voir annexe 5)

5.2.5.1. Soutien de la FFBB au projet « Grand Jeu » dans le département 93

Stéphane KROEMER présente le projet Grand jeu dans le département de la Seine Saint Denis.

Validation du Bureau Fédéral.

5.2.5.2. Guide d'animation des Playgrounds

Stéphane KROEMER informe de la finalisation de la première version martyre. Le document sera envoyé aux membres du Bureau Fédéral pour validation lors de la réunion du 6 juillet prochain.

5.2.5.3. Création d'un terrain de 3x3 dans le département du Gers

Il informe de la sollicitation du département du Gers pour une subvention Fonds INFRA pour la création d'un second terrain de basket 3x3 dans un centre de vacances.

Validation du Bureau Fédéral pour apporter un soutien financier global au projet.

5.2.6. Commission Equipements (voir annexe 5)

5.2.6.1. Classement des Salles – Equipes engagées CF-HNC

Stéphane KROEMER présente les écarts au niveau des clubs de Nationale Masculine 1 qui doivent avoir une salle classée au minimum H3.

6. Trésorerie

6.1. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER informe qu'un contrôle fiscal est en cours à la FFBB et sera terminé au plus tard le 15 septembre. Une réunion de travail est prévue prochainement pour l'arrêté des comptes et la préparation du budget prévisionnel.

6.2. Points à débats – Décisions

6.2.1. Opération « Nouveaux Adhérents Actifs »

Il continue sur l'opération licence gratuite, opération lancée il y a 4 ans, et propose de garder les 15 nouveaux adhérents actifs gratuits par club.

Validation du Bureau Fédéral.

6.2.2. Attribution du marché prestataire de vote (**Annexe 6**)

Jean-Pierre HUNCKLER fait un point de situation et propose, après avis de la Cellule mise en concurrence, de retenir la société NEOVOTE comme prestataire pour les votes électroniques lors des élections fédérales.

Validation du Bureau Fédéral.

6.2.3. Vote électronique – Elections FFBB

Il informe que le budget prévu pour l'assemblée générale élective est de 150 000 euros.

Validation du principe par le Bureau Fédéral.

7. Délégation 3x3

7.1. Point général (**Annexe 7**)

Nathalie LESDEMA informe que la saison des Opens Superleague a débuté, et note l'attractivité du 3x3 au niveau international.

En ce qui concerne les tournois internationaux, il reste 3 Lite Quest à organiser.

7.2. Ranking 3x3 – Propositions

Elle présente les inconvénients et avantages des hypothèses en comparant la gestion de tournoi de la FIBA Event Maker et un autre système propre à la FFBB.

7.3. Information

7.3.1. Coupe de France 3x3 Entreprise

Nathalie LESDEMA informe sur le bon déroulement en général de la Coupe de France 3x3 Entreprise. En revanche, certaines ligues souhaitent délocaliser en raison du coût et de l'éloignement.

7.3.2. Journée nationale 3x3

La journée nationale 3x3 se déroulera les 14 et 15 juin 2024.

8. Délégation Pratiques Fédérales

8.1. Point général

8.1.1. Labels Vivre Ensemble

Alain SAMON fait un point sur l'état des labels (**Annexe 8**)

8.1.2. E-Sport Bilan 23-24 et perspectives 2024-2025

Sébastien DIOT fait un bilan global sur le E-sport (voir annexe 8).

8.1.3. 2h de sports supplémentaires au collège

Agnès FAUCHARD informe du changement d'orientation stratégique du ministère à compter de la rentrée 2024/2025 avec un ciblage des zones bénéficiaires et la suppression des financements alloués aux zones non concernées.

8.1.4. Fête Nationale Minibasket

Le Minibasket fête ses 30 ans.

30 ans et Jeux Olympiques sont les thèmes de cette très belle édition... les territoires ont fait découvrir aux MiniBasketteurs les symboles et les valeurs de l'Olympisme. De très belles fêtes partout !

8.2. Points à débats – Décisions

8.2.1. Commission 5x5

8.2.1.1. Ranking Championnats de France (fin de Saison 2023-2024)

Alain SALMON présente le ranking fédéral pour chaque division en d Championnat de France Seniors et en Nationale Féminine U18 Elite.

Validation du Bureau Fédéral.

8.2.1.2. Places réservées en Nationale 3 (Saison 2024-2025)

Alain SALMON rappelle les modalités d'attribution des places réservées et les critères d'étude des dossiers de candidature.

Au regard des classements des dossiers, la Commission Fédérale 5x5 propose d'attribuer les places réservées en NF3 aux 4 équipes suivantes : AS LE VERSOUD, TERRES FROIDES BASKET, UNION SPORTIVE BASKET DAMIGNY ALENCON 61 (USBDA61) et VIE AU GRAND AIR SAINT MAUR.

Validation du Bureau Fédéral.

Au regard des classements des dossiers, la Commission Fédérale 5x5 propose d'attribuer les places réservées en NM3 aux équipes suivantes : C'CHARTRES BASKET M et MONTAUBAN BASKET CLUB.

Validation du Bureau Fédéral.

8.2.1.3. Engagements en Championnats de France U15 Elite et U18 Elite

Alain SALMON informe que la Ligue Régionale de Bourgogne-Franche Comté a demandé à la FFBB d'accepter, à titre exceptionnel, les candidatures de CHAMPAGNOLE JURA BASKET et STAR BASKET SAINT-VIT dont les pré-candidatures n'ont pas été faites dans les délais fixés par la FFBB.

Demande rejetée par le Bureau Fédéral (Stéphane KROEMER n'a pas pris part au vote).
--

Il présente les propositions d'équipes engagées en championnats de France U15 Elite et U18 Elite pour la saison 2024-2025.

Validation du Bureau Fédéral.

8.2.1.4. Modifications réglementaires - Phases Finales (Saison 2024-2025)

Alain SALMON informe qu'un sondage auprès des Présidents de clubs engagés en Nationale 3 lors de la saison 2024-2025 et des Ligues Régionales Ultra-Marines est en cours.,

Il présente une proposition de formule pour la saison 2024-2025 :

- Pour la Nationale Masculine 3.

Validation du Bureau Fédéral.

- Pour la Nationale Féminine 3.

Validation du Bureau Fédéral.

Des propositions de modifications de l'article 5.1 des Règlements Sportifs Généraux sont faites pour la saison 2024-2025.

Le Bureau Fédéral décide de reporter à la saison 2025-2026, après étude.

8.2.1.5. Coupes de France Jeunes (Saison 2024-2025)

Alain SALMON rappelle que la Coupe de France U17M devient la Coupe de France U18M. Les engagements des équipes de Centres de Formation agréés et de Centres d'Entrainement labellisés évoluant en championnats de France Jeunes devront se faire avant le vendredi 28 juin 2024 midi auprès de la Commission Fédérale 5x5.

Pour la Coupe de France Jeunes et le Trophée Coupe de France Seniors, les Ligues Régionales devront envoyer à la Commission Fédérale 5x5 la liste des équipes participant à la Coupe Territoriale Qualificative au plus tard le 26 juillet 2024 à midi.

Le nombre d'équipes, par Ligue Régionale, à qualifier et les formules seront validés lors du Bureau Fédéral de juillet (Formule Trophée Coupe de France Seniors) et celui d'août (Nombre d'équipes par Ligue Régionale + Formule en Coupe de France en Jeunes).

Validation du Bureau Fédéral.

8.2.2. Commission Jeunesse

8.2.2.1. Cahier de vacances et soutien scolaire

Agnès FAUCHARD informe que la commission a été sollicitée par l'association Pass Education pour intégrer le logo de la FFBB dans le cahier de vacances. Pas de coût pour la Fédération.

Validation du Bureau Fédéral.

8.2.2.2. Passerelle JAP d'or

Agnès FAUCHARD informe de la création en cours d'une passerelle entre l'obtention du JAP d'Or vers l'activité d'arbitre/OTM officiel.

8.2.2.3. Plan National de Formation (PNF)

Elle informe également sur le PNF, pris en charge par l'Education Nationale, pour les enseignants d'EPS sur le 3x3, qui aura lieu pendant une journée sur la première semaine de décembre à l'Insep.

9. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

9.1. Point général (Annexe 9)

9.1.1. Point de situation auditions CCG

Stéphanie PIOGER fait un point sur la situation des dossiers traités par la Commission de Contrôle de Gestion, et sur le nombre de dossiers instruits par la Commission Fédérale de Discipline, la chambre d'Appel et au CNOSF.

9.2. Points à débats – Décisions

9.2.1. Conciliations CNOSF et TA (Tribunal Administratif)

Le conciliateur propose à la FFBB de ne pas renouveler la mesure administrative d'interdiction de renouvellement de licence prononcée par le Bureau Fédéral du 9 mars 2024 à l'issue du 30 juin 2024 et au requérant de s'en tenir à la décision contestée.

Validation du Bureau Fédéral.

Le Tribunal Administratif a annulé la décision de la Chambre d'Appel du 9 mars 2022 prononçant à l'encontre d'un licencié une suspension temporaire de licence jusqu'au 30 juin 2022 et une interdiction de se licencier à la FFBB pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2022.

9.2.1.1. Mesures administratives conservatoires

Stéphanie PIOGER propose de prononcer une mesure administrative conservatoire de retrait de licence jusqu'au 31 décembre 2024 à l'encontre d'un licencié qui fait l'objet d'une procédure judiciaire pour « viol commis sur un mineur de plus de 15 ans » et pour « agression sexuelle sur un mineur de plus de 15 ans ».

Validation du Bureau Fédéral.

Elle propose d'inscrire en qualification interdite dans FBI et de solliciter le service juridique en cas de reprise de licence d'un licencié ayant agi en qualité d'entraîneur au sein d'un club lors de la saison 2022/2023 et qui fait l'objet d'une procédure administrative pour des faits de corruption de mineurs.

Validation du Bureau Fédéral.

Stéphanie PIOGER propose d'inscrire un licencié en qualification interdite dans FBI et de solliciter le service juridique en cas de reprise de licence d'un licencié au sein d'un club lors de la saison 2022/2023 qui fait l'objet de procédures judiciaire et administrative pour des faits « d'attouchements sexuels » et de « viol sur mineur » commis au sein d'un Accueil Collectif de Mineurs.

Validation du Bureau Fédéral.

Elle propose de prononcer une mesure administrative conservatoire de retrait de licence FFBB jusqu'au 31 décembre 2024 à l'encontre d'une licenciée qui fait l'objet d'une procédure administrative pour avoir eu une relation amoureuse avec une joueuse mineure de moins de 15 ans dont elle avait la charge et sur laquelle elle avait autorité.

Validation du Bureau Fédéral.

Elle propose de prononcer une mesure administrative conservatoire de retrait de licence FFBB jusqu'au 31 décembre 2024 à l'encontre d'un licencié qui fait l'objet d'une procédure administrative pour des faits de harcèlement et de chantage à caractère sexuel auprès d'une licenciée dont il était l'entraîneur.

Validation du Bureau Fédéral.

9.2.2. Code électoral

Stéphanie PIOGER présente les derniers points à arbitrer pour la finalisation du code électoral. Une date limite a été fixée au 20 septembre pour les ligues et comités afin de désigner leurs représentants.

Résolutions validées par le Bureau Fédéral.

9.2.3. Modifications réglementaires

9.2.3.1. Protocole commotion

Bernard DANDEL propose de renforcer et d'adapter le protocole de commotion cérébrale existant : sur la responsabilisation des arbitres, sur la modification de l'étape 5 et sur la suspension temporaire de l'aptitude médicale.

Résolutions validées par le Bureau Fédéral.

9.2.3.2. Dérogations

9.2.3.2.1. Cessions de droits administratifs

L'association Istres Sports BC demande la cession de droits administratifs de joueurs licenciés de Sausset-les-Pins afin de conserver l'équipe sénior (équipe fanion) du club, reconstruire le club et maintenir les subventions municipales.

Refus du Bureau Fédéral.

9.2.3.2.2. Annulation de licence

Stéphanie PIOGER présente deux dossiers de demandes d'annulation de la licence 2023/2024 afin de ne pas obtenir le statut de mutés pour la saison 2024/2025

Refus du Bureau Fédéral

Elle soumet une demande de maintien de dérogation pour le club ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE qui a déposé un projet pour la création d'une CTC entre 2 clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

10. Délégation Formation & Emploi

10.1. Point général

Christian AUGER fait un point sur les principales activités de la délégation depuis le 4 mai. Il communique également sur le basculement de la plateforme SportEEF vers Teach Up, programmé pour le 2 septembre, et informe que du 24 mai au 25 septembre, seront animées 38 sessions de formation à l'utilisation de Teach Up pour 140 personnes.

Il communique ensuite les informations suivantes :

Le COSMOS compte 11 000 adhérents, le nombre d'apprentis est passé de 500 000 à 1 million dont 23 000 alternants par an dans le champ du sport. La FFBB a obtenu son habilitation pour la formation Chargé de développement d'une structure sportive associative.

10.2. Commission des Techniciens

Christian AUGER présente très succinctement les résultats de l'enquête emploi des techniciens (**Annexe 10**).

10.2.1. Proposition de pénalités financières pour non-recyclage des entraîneurs

Christian AUGER présente des propositions d'évolutions des pénalités financières du statut du technicien (voir annexe 10). Décisions reportées au prochain Comité Directeur du 17 juin.

Jean-Pierre SIUTAT informe du renouvellement à venir de la convention avec l'ESSEC, avec l'incorporation des formations avec l'INFBB.

11. Secrétaire Général

11.1. Point général

Thierry BALESTRIERE communique le calendrier administratif modifié avec notamment le décalage du Bureau Fédéral d'avril 2025 au 4 et 5 et l'étude pour l'organisation du Bureau Fédéral de février 2025 sur le site de la Leader's Cup (**Annexe 11**).

11.2. Points à débats – Décisions

11.2.1. Production du rapport moral

Il rappelle les modalités de production du rapport moral avec un chapeau politique rédigé par le Vice-Président et les activités opérationnelles par le directeur de pôle. La date limite d'envoi a été fixée au 15 juillet 2024 (voir annexe 11).

11.2.2. Point étape sur les RDV FFBB-Clubs

Il fait un point de situation sur le sondage réalisé auprès des clubs concernant les RDV FFBB Clubs. (Voir annexe 11).

11.2.3. Séminaire des Présidents de Ligues et Comités

Il rappelle le cadre du prochain séminaire des Présidents de Ligues et Comités (voir annexe 11).

12. Délégation Marque

12.1. Point général

Raymond BAURIAUD communique les informations suivantes :

- Très bonnes audiences sur l'Equipe lors des finales de Betcliv Elite et du TQO 3X3 ;
- Prochain content et média le 17 juin pour le 3x3 et le 27 juin pour l'Equipe de France Masculine ;
- La web série sur les 4 équipes de France qui a pour titre All Access Puissance 4 a été lancée et le premier épisode diffusé ;
- Le lancement de la Boulangère Wonder Ligue a été une réussite ;
- Les Archi-folies à la Villette seront inaugurées la semaine prochaine par la ministre de la Culture ;
- Le contrat avec La Poste a été signé pour les prochaines saisons ;
- La prochaine réunion avec les partenaires techniques aura lieu le 19 juillet à Orléans ;
- Le lancement des prochaines JNA (Journées Nationales de l'Arbitrage) aura lieu le 8 octobre 2024.

13. Questions diverses

Patrick COLLETTE souhaite que la valorisation des bénévoles dans les territoires soit améliorée, notamment dans le Var.

Jean-Pierre SIUTAT salue la montée du club Hyères-Toulon Var Basket en Pro B.

Catherine BARRAUD informe que les mémo-guides pour les représentants fédéraux sur les Assemblées Générales des Ligues sont déposés dans l'équipe Teams dédiée. Ils seront mis à jour au fur et à mesure des résultats des élections dans les structures.

La prochaine réunion du Bureau Fédéral aura lieu les vendredi 5 et samedi 6 juillet 2024.